

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identification de produit**

Nom du produit	FRAGRANCE BOOMTONE DJ - SENTEUR BARBE A PAPA - 20ML - REF BOOFIOLEBARBEAP20
	FRAGRANCE BOOMTONE DJ - SENTEUR BARBE A PAPA - 250ML - REF BOOFIOLEBARBEAP250
Numéro C.A.S	N.A.
Numéro EINECS	N.A.
Code douanier	33 02 90 90
Nature du produit	Mélange de matières premières parfumantes



**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/mélange :	Réservé à un usage professionnel. Non destiné à un usage personnel Produit destiné à être mélangé dans un liquide à fumée artificielle pour masquer l'odeur de base avec une odeur plaisante et agréable.
---------------------------------------	--

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SONOVENTE  
7, avenue du 1er mai - BP : 30104  
91123 - PALAISEAU CDX - FRANCE  
Tel : 01 80 38 38 38 - Email : infos@sonovente.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

Voir page 6 - Liste des numéros d'urgence - Europe

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification GHS : Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations -(LégislationCLP)

ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2  
SS1B Sensibilisation cutanée 1B

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2. Eléments d'étiquetage**

Classification GHS : Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations -(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2  
SS1B Sensibilisation cutanée 1B  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC), publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907-2006.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable ou données non disponibles

### 3.2. Mélanges

Substances	C.A.S	EINECS	Symbole de danger	Pourcentage %
Ethyl vanillin	121-32-4	204-464-7	EDI2 - H319	[ 5-10 ]
Vanillin	121-33-5	204-465-2	EDI2 - H319	[ 5-10 ]
Coumarin	91-64-5	202-086-7	ATO4, SS1B - H302, H317	[ 0-5 ]
Ethyl methylphenylglycidate	77-83-8	201-061-8	EHC2, SS1B - H317, H411	[ 0-5 ]

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau :	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.
Contact avec les yeux :	Rinçage abondant à l'eau ( 15 minutes les paupières ouvertes ) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum . Si trouble consulter un ophtalmologue.
En cas d'ingestion :	Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette
Vêtements souillés :	Retirer les vêtements souillés et ne les ré utiliser qu'après décontamination

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

CO2, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée.  
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité :	Le produit n'est pas inflammable.
Prévention :	Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.  
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.  
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.  
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Eviter toute exposition inutile.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.  
Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable ou données non disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.  
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage :

Eviter contact avec les yeux.  
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.  
Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.  
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés : Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)

Caractéristiques recommandées : Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore à brun
Odeur :	Caractéristique
Solubilité :	Emulsionnable dans l'eau
Point éclair en °C :	>100
Densité relative (d20/20) :	[1.038 ; 1.06]

### 9.2. Autres informations

Non applicable ou données non disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.2. Stabilité chimique

Non applicable ou données non disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable ou données non disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Non applicable ou données non disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable ou données non disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

#### Informations Toxicité Aigue :

- Orale Non Déterminée
- Inhalation Non Déterminée
- Cutanée Non Déterminée

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable ou données non disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non applicable ou données non disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable ou données non disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable ou données non disponibles

#### 12.6. Autres effets né fastes

Non applicable ou données non disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

##### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.  
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

##### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient.  
Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG: NON REGLEMENTE  
IATA : NON REGLEMENTE

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG: NON REGLEMENTE  
IATA : NON REGLEMENTE

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG: NON REGLEMENTE  
IATA : NON REGLEMENTE

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG: NON REGLEMENTE  
IATA : NON REGLEMENTE

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable ou données non disponibles

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable ou données non disponibles

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/Léislations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les réglementations suivantes ont été prises en compte:

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 118/2012
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 758/2013

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable ou données non disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon 2001/58/CEE.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### NUMEROS D'APPEL D'URGENCE - EUROPE

Austria	Poison Control Centre - Emergency helpline:	+43 1 406 43 43
Belgium	Centre Antipoisons / bruxelles	070 245 245
Bulgaria	National Toxicology Center,	+359 2 9154 233
Croatia	Poison Control Centre	+385 1 23-48-342.
Czech Republic	Toxikologické informační středisko	+420 224 919 293
Denmark	Bispebjerg Hospital - Giftlinjen ring	82 12 12 12
Estonia	Poisoning Information Centre	16 662
Finland	Poison Information Centre	09 471977
France	Orfila	+33 1 45 42 59 59
Germany	Giftnotruf Berlin, Emergency telephone:	+49 30 19240
Greece	Poison Information Centre	+30 2107793777
Hungary	Health Information - Toxicological Service	+36 80 20 11 99
Iceland	Landspítali - Poison Centre	543 2222
Ireland	Poisons information center of ireland	01 809 2166
Italy	Centro anti veleni	+39 02
Latvia	Valsts Toksikoloģijas centrs	+ 371 67042473 or 112
Lithuania	Nuodų Centras	+370 687 533 78
Luxembourg	Belgian Poison Center	+352 8002-5500.
Netherlands	Nationaal vergiftigingen informatie centrum	030 274 88 88
Norway	Giftinformasjonen	22 59 13 00
Portugal	CIAV	808 250 143
Romania	Centru de Control Otravă	+402 212 106 282
Slovakia	Narodné Toxikologické Informačné Centrum	+421 (0) 2 5477 4166
Spain	Urgencias toxicológicas	+34 91 562 04 20
Sweden	Giftinformationscentralen (Sverige)	08 33 12 31
United Kingdom	UK National Poisons Emergency number	+44 870 600 6266